



Les membres de la commission nationale d'évaluation des domaines de formation proposés à l'étranger ont rejeté 44 faux diplômes présentés par des candidats en raison de leur nature factice.

Ces diplômes ont été atténués jeudi lors d'une séance de travail des membres de la commission présidée par le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur, le professeur Wilfred Gabsa.

Parmi les 1 518 demandes présentées par des candidats demandant des équivalences de certificats, la commission en a rejeté 44, au motif qu'elles sont fausses.

Cette conclusion fait suite à la vérification et à la non-reconnaissance de ces diplômes par les prétendues institutions qui les ont délivrés à l'étranger.

Selon certaines informations, le professeur Wilfred aurait transmis les cas de fraude au ministère des Finances, à la Commission nationale de la corruption et au ministère de la Justice pour que les mesures nécessaires soient prises à l'encontre des prétendus défaillants.

Le rapport indique en outre que les personnes travaillant déjà dans les secteurs public et privé grâce à ces prétendues applications frauduleuses seront obligées, après enquêtes appropriées,

de rembourser tout l'argent gagné.